



Question sur les droits des hommes

Par **gege9411**, le **29/12/2014** à **04:22**

Bonjour,rnrnJe suis un papa célibataire, j'élève seul ma fille depuis bientôt 4 ans. Comme tout le monde, refaire ma vie a été mon objectif. J'ai donc rencontré une personne avec qui j'ai passé 1 an mais rien n'allait plus, nous nous sommes donc séparés depuis peu. Or, j'apprends d'elle il y a quelques jours, qu'elle est enceinte. Cette situation c'est déjà produite auparavant mais elle savait, de son côté, que je ne souhaitai pas d'autre enfant. A l'époque elle avait donc avorté. Aujourd'hui, je ne pense pas que son état d'esprit soit celui-ci. C'est pourquoi je m'en remets à vos conseils, ne sachant que faire et ne sachant même pas si cet enfant est bien à moi. Cela ressemble plus a du chantage de sa part, ce qu'elle a toujours souhaité faire depuis notre rencontre. Quelle démarche puis-je faire afin de ne pas reconnaître ma paternité ? ne rien devoir a cette personne non plus ?rnrnMerci à vous pour tous ces renseignements.

Par **cocotte1003**, le **29/12/2014** à **09:35**

Bonjour, pour le moment, vous ne pouvez rien. Par la suite si la mère demande au juge que vous reconnaissez l'enfant, vous pourrez lui demander un test de paternité. Si vous êtes le père, elle pourra demander une pension alimentaire et vous obtiendrez un droit de visite et l'autorité parentale. Vous ne portez pas vous défiler. Vous pouvez toujours faire faire un test à titre privé qui n'aura aucune valeur juridique, puis vous réfléchirez à une procédure amiable, cordialement

Par **gege9411**, le **02/01/2015** à **23:31**

Bonsoir et merci pour cette réponse.
Autre question de ma part. Je souhaite renoncer à ma paternité. Puis-je le faire dès maintenant, si oui quelles sont les délais dans lequel je peux le faire (dès maintenant? j'ai entendu parlé de 90 jours...)?
Merci d'une réponse

Par **gege9411**, le **02/01/2015 à 23:35**

je refuse de reconnaître un enfant que l'on m'impose.... dont on me fait du chantage, dont on m'a piégé pour obtenir un intérêt qu'il soit financier ou autre... Quel est le meilleur délai pour ne pas le reconnaître?

Par **cocotte1003**, le **03/01/2015 à 09:57**

Bonjour, il n'existe aucun délai, vous ne pouvez pas renoncer à votre paternité. Tout ce que vous pouvez espérer c'est que la mère ne demande rien, ni l'enfant à sa majorité, cordialement

Par **moisse**, le **03/01/2015 à 10:02**

Bonjour,
[citation]je refuse de reconnaître un enfant que l'on m'impose[/citation]
Vous n'avez pas été violé, pas plus que personne ne vous a obligé à avoir des rapports non protégés.
Dès lors vous êtes à la merci de votre partenaire féminin selon qu'elle souhaite ou non enfanter.
Et si cet enfant est bien le vôtre, personne ne demandera votre accord pour vous imposer la reconnaissance.

Par **louna45500**, le **10/02/2017 à 12:48**

BONJOUR **marque de politesse**
Etonnant votre message quand on reprend vos phrases 2ans apres, vous ne voulez plus d'enfant ? Alors pourquoi avoir dit oui à votre compagne actuelle ? Tous le monde sait maintenant qu'elle est enceinte et vous passez pour quelqu'un n'ayant aucun scrupule. Il est vrai qu'à la vue de ce que peut rapporter un 4eme enfant pour les impots et la caf c'est plus interessant que la situation que vous avez decrite auparavant.